



## PUBLICIS GROUPE

### **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'année 2008 restera l'année de la tourmente financière et de l'abolition de bien des certitudes. Malgré un climat de récession, Publicis Groupe avait réalisé en 2008 de bons résultats attestant de la pertinence de ses choix. En effet la forte anticipation du Groupe sur le développement accéléré de la communication numérique et le renforcement de sa présence dans des pays à forte croissance ont été fondamentaux.

L'année 2009 aura été marquée par les aides des Etats qui se sont déversées en quantités astronomiques sur nos économies. L'année 2009 a aussi révélé que les pays des économies émergentes sont désormais des partenaires. Simultanément les nouvelles technologies et l'innovation ont profondément transformé le fonctionnement de l'économie : le virtuel l'emporte sur le réel dans bien des domaines de l'économie.

Dans un climat marqué par la récession jusqu'au troisième trimestre, Publicis, bien que touché par la conjoncture comme tous ses concurrents, a réalisé de bons résultats comparativement au marché et à chacun de ses concurrents.

En cette année si difficile, Publicis a fait la démonstration de sa culture du défi par la poursuite de son offensive stratégique dans le numérique. Le développement accéléré du Groupe dans la communication interactive lui donne aujourd'hui une vraie longueur d'avance sur ce marché à forte croissance, encore renforcée par l'acquisition de Razorfish.

Fidèle à ses valeurs et résistant parce que réactif et innovant, Publicis est incontestablement le groupe le mieux placé pour guider ses clients dans un monde en profonde mutation. Cet accompagnement aux clients, extrêmement fort, dans les bons comme dans les moments les plus difficiles est essentiel.

Cette année 2009 a été exceptionnellement dure pour toutes les équipes de Publicis, dans le monde entier, année marquée par un gel des salaires et des recrutements qui ont permis d'éviter des plans sociaux auxquels beaucoup de groupes ont été contraints. Le Conseil de Surveillance tient à exprimer sa profonde reconnaissance à tous les collaborateurs de Publicis pour leur engagement sans faille et à saluer la décision du Directoire qui a librement renoncé à la totalité de la part variable de sa rémunération exprimant ainsi sa solidarité avec l'ensemble des collaborateurs.

L'une des forces marquantes de Publicis réside dans sa vision et ses valeurs et je souhaite remercier tous les dirigeants qui s'attachent à les défendre et à les faire valoir en toute circonstance.

Au nom du Conseil, je tiens à saluer le travail remarquable des membres du Directoire, et tout particulièrement son Président, qui ont permis à Publicis Groupe de bien résister mais aussi de continuer à avancer et à saisir les bonnes opportunités.

C'est avec une absolue confiance que nous savons compter sur les équipes de direction, au sein du Directoire et du « P12 » qui ensemble pourront faire face aux défis nouveaux d'un monde en profonde évolution.

\*\*\*

En février 2010, le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation de ses travaux, dont il a examiné la synthèse et tiré les enseignements.

Les trois Comités spécialisés de Nomination, de Rémunération et d'Audit nous aident dans l'accomplissement de nos missions dans le but d'améliorer ainsi le gouvernement d'entreprise au sein du Groupe.

Ainsi, le Comité de Nomination, au début de l'année 2010, a émis ses recommandations sur la composition du Conseil de Surveillance, dont une partie des mandats de ses membres arrivent à échéance lors de la présente Assemblée. Le Conseil de Surveillance a fait siennes ces recommandations.

Le Conseil de Surveillance a entendu les recommandations du Comité de Rémunération sur les rémunérations des membres du Directoire. Les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion relatif à l'exercice 2009.

Le Conseil de Surveillance a entendu le Comité d'Audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des comptes, et plus généralement sur les procédures de contrôle interne. Conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, les bilans et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009, ainsi que le rapport de gestion du Directoire nous ont été soumis. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces documents et nous avons reçu toutes les informations qui nous paraissaient utiles.

En notre qualité de représentant des actionnaires, nous acceptons la proposition faite par le Directoire de maintenir le dividende unitaire à 0,60 euro par action de 0,40 euro de nominal.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a autorisé, au cours de l'exercice 2009, diverses opérations constituant des conventions visées à l'article L.225-86 du dit Code. Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial sur lequel vous aurez à statuer.

Madame Léone Meyer a, en novembre 2009, souhaité mettre fin à son mandat de Membre du Conseil de Surveillance. Elle n'a pas été remplacé à ce jour. Les Membres du Conseil tiennent à remercier Madame Meyer pour sa participation constructive et ses contributions aux travaux du Conseil pendant l'exercice de son mandat.

Les mandats de Mesdames Sophie Dulac, Monique Bercault et Hélène Ploix ainsi que ceux de Messieurs Michel Cirurel, Amaury de Seze et Gérard Worms arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons de renouveler les mandats de Mesdames Sophie Dulac et Hélène Ploix ainsi que ceux de Messieurs Michel Cirurel, Amaury de Seze et Gérard Worms en qualité de Membres du Conseil de surveillance, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015. Nous vous proposons également de nommer Mesdames Marie-Claude Mayer, Marie-Josée Kravis et Véronique Morali en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance pour une durée également de six années.

Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrick de Cambourg est arrivé à échéance. En son remplacement, nous vous proposons de nommer Monsieur Gilles Rainaut, Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices.

Nous avons donné notre assentiment au Directoire sur ses propositions de demandes d'autorisations à l'Assemblée.

Ainsi, nous vous invitons à approuver les résolutions qui sont proposées à la présente Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire.

Le Conseil de Surveillance